

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Cinq du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (s'est absenté momentanément) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DU PROJET DE
MODERNISATION DE LA
MÉDIATHÈQUE RAOUL
GEORGES NICOLO**

CM-2019-3S-DACP-46

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2018-6S-DAF-87 du 18 décembre 2018, relative au budget primitif 2019 de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal, n°CM-2019-1S-DACP-07 du 26 février 2019, relative à l'approbation de l'avant-projet définitif de modernisation de la Médiathèque municipale ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2019 approuvant l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la modernisation de la médiathèque Raoul Georges NICOLO ;

Considérant la nécessité d'intégrer le coût de cet avenant au budget prévisionnel de l'opération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel du projet de modernisation de la médiathèque comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Etudes, MOE et AMO	105 900,00 €
TRAVAUX BATIMENT	1 006 321,63 €
rénovation	691 499,99 €
Accessibilité	24 000,00 €
Signalétique	14 000,00 €
Performance énergétique	276 821,64 €
EQUIPEMENTS	431 500,00 €
Mobilier	243 000,00 €
Informatisation	188 500,00 €
Divers	278,37 €
TOTAL DEPENSES	1 544 000,00 €

RECETTES	Montants
DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) 2016	180 000,00 €
DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) 2019	467 000,00 €
FEDER	150 000,00 €
EDF	55 000,00 €
RÉGION	348 000,00 €
VILLE	344 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 544 000,00 €

Article 2 : D'autoriser monsieur le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement de l'opération.

Article 3 : D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
28 JUIN 2019
Et publication ou notification
le
28 JUIN 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 25 juin 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint


- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Modification du plan de financement du projet de modernisation de la médiathèque Raoul Georges NICOLO

Date de transmission de l'acte : 28/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2019

Numéro de l'acte : CM20194SDACP46 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190625-CM20194SDACP46-DE

Date de décision : 25/06/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres